

Santé

Il faut se vacciner contre la tique dans tout le pays

Partout
L'acarien a pris ses aises. Désormais, l'appel à se protéger concerne quasi l'ensemble du territoire. GETTYIMAGES

Le parasite est très actif dès mars-avril. Une nouveauté en 2019: se protéger contre l'encéphalite est recommandé dans toute la Suisse, sauf à Genève et au Tessin

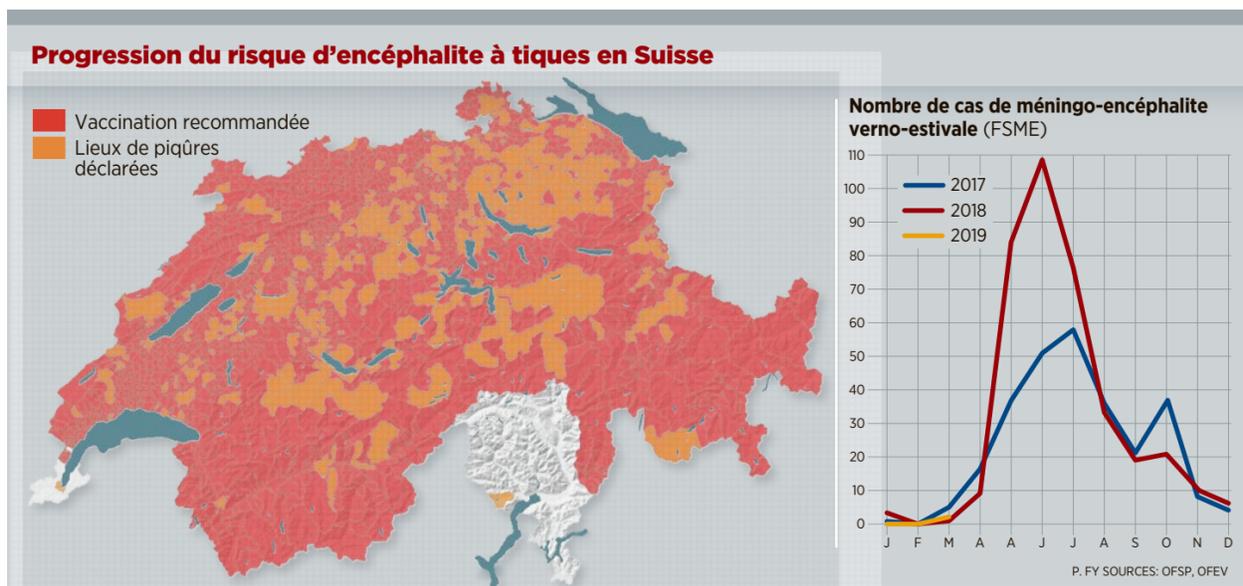
Philippe Maspoli

La tique suceuse de sang prend ses aises dans les forêts, les haies et les buissons. Dès le mois d'avril jusqu'à octobre, c'est la période de prédilection pour ses morsures. C'est aussi le moment où le petit parasite risque le plus de transmettre un virus problématique, celui de la méningo-encéphalite à tiques. Sans symptôme chez nombre de victimes, la maladie peut se manifester par de la fièvre après 48 heures. L'infection s'étend au cerveau chez 5 à 15% des malades. Et un patient sur cent risque d'en mourir. Les personnes âgées sont particulièrement menacées.

Il n'existe pas de traitement. L'information positive, c'est qu'il est possible de se vacciner contre ce virus. La protection était recommandée ces dernières années uniquement dans les «foyers» de l'infection. Le nord-est de la Suisse était connu pour présenter un risque accru. Dans le canton de Vaud, la région de La Sarraz-Romainmôtier-Orbe était ciblée. Or les zones où des habitants ont contracté la maladie s'agrandissent. Elles forment des taches de plus en plus nombreuses sur la carte des cas recensés de la maladie, dont la déclaration est obligatoire. Si bien que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a étendu, en février dernier, la recommandation de vaccination des enfants et adultes dès 6 ans à toute la Suisse, sauf les cantons de Genève et du Tessin, où les déclarations sont encore rares (voir encadré).

Les cas augmentent

Les statistiques montrent que les cas annoncés de méningo-encéphalite ont fortement augmenté en 2018 par rapport à 2017 (voir infographie). Le canton de Vaud a par exemple recensé 18 déclarations en 2018 contre 9 l'année précédente. L'été dernier a été beau, tout le monde était dehors et les tiques proliféraient. Est-ce que la même situation se présentera cette année? L'OFSP ne peut émettre de prévision aussi précise. Les météorologues ont constaté, en mars 2019, une douceur supé-



rieure aux normes, ce qui favorise une activité précoce de la bestiole.

En observant le changement climatique et la multiplication des activités humaines en plein air, un constat s'impose: «La tendance globale est à l'augmentation des piqûres et des risques de maladie. Il y a plusieurs années, le risque était surtout intense dans le nord-est de la Suisse. Il s'étend vers l'ouest et le sud», explique Mark Witschi, chef de section recommandations de vaccinations et mesures de lutte à l'OFSP. Selon lui, le Tessin et Genève finiront par être inclus dans la zone de recomman-

dation. Ce n'est plus qu'une question de temps.

Augmenter les efforts

Face à la progression des cas déclarés de maladie, l'OFSP estime que la meilleure parade consiste à augmenter le taux de vaccination. S'il n'existe pas d'enquête auprès des adultes, les responsables de la santé ont une vision précise de la situation des moins de 16 ans, régulièrement suivis. Le taux de vaccination atteignait 10% dans le canton de Vaud en 2014. Les chiffres pour 2017, attendus prochainement, montreront si les efforts de

sensibilisation de ces dernières années ont porté leurs fruits.

Le taux de protection des moins de 16 ans est nettement plus élevé dans le canton de Thurgovie, considéré depuis longtemps comme un «foyer» de la maladie: il atteignait 70% en 2016. L'OFSP estime que la vaccination des adultes, sur l'ensemble du territoire suisse, se situe dans une proportion de 30%. «La progression de la maladie va continuer, sauf si le taux de vaccination devient plus élevé. Cela permettra de réduire le nombre de cas», souligne Mark Witschi.

Dans le canton de Vaud, l'extension de la recommandation entrée en vigueur en février est favorablement considérée: «Le vaccin est recommandé pour toutes les personnes qui ont des activités dans la nature, comme les balades en forêt ou le jardinage. Il est vrai qu'on peut être infecté par le virus sans développer de symptômes. Mais personne ne peut prédire s'il développera une forme grave de la maladie ou non, d'où l'importance de se faire vacciner. La vaccination étant un moyen de prévention efficace et sûr», souligne la Dr^e Alexandra N'Goran, du Service du médecin cantonal.

Moins grave chez les petits

La recommandation de la vaccination ne s'adresse toutefois pas aux enfants de moins de 6 ans: «Une infection n'a en effet que rarement des conséquences graves dans cette classe d'âge. La vaccination contre la méningo-encéphalite à tiques est en fait possible dès 1 an, mais les pédiatres examinent la situation au cas par cas, selon le contexte et en cas de risque important», déclare Alexandra N'Goran.

Qui rappelle aussi que la base, contre les tiques et les menaces de maladie, est de se protéger à l'aide de vêtements couvrants et de procéder à une inspection après l'activité en plein air.

Genève est épargné pour l'instant

● Le canton du bout du Léman ne figure donc pas dans la zone de recommandation du vaccin. Les déclarations de cas de méningo-encéphalite à tiques y sont rares. Et elles trouvent leur origine hors du territoire genevois. Le médecin cantonal Jacques-André Romand recense deux cas depuis 2014, l'un ayant signalé une exposition au virus à Interlaken (BE) en 2018, et l'autre dans le Jura vaudois en 2015: «Il importe de relever que si des tiques étaient infectées dans le canton de Genève, nous aurions

certainement plus de deux cas en cinq ans.» Mais si des Genevois ou des Tessinois souhaitent se faire vacciner, seront-ils remboursés par l'assurance maladie obligatoire, comme les autres Suisses qui sont dans la zone de recommandation? La réponse de l'OFSP est oui, «s'ils sont forcés de prouver. Selon Jacques-André Romand, la prise en charge s'adresse «aux personnes résidant dans les régions pour lesquelles la vaccination est

recommandée ou y séjournant même temporairement (sans limite inférieure de temps de séjour).» Ce qui amène un peu de souplesse. Il relève encore que le territoire genevois «est entouré de la France. Il n'existe aucune recommandation concernant la vaccination donnée par l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes limitrophe de notre canton.» Un spécialiste fait toutefois remarquer que, «dans la pratique, tout le monde est à risque». Y compris les Genevois et les Tessinois. **PH.M.**

Mode d'emploi

La bestiole La tique est un parasite (acarien) qui se nourrit du sang de mammifères, mais aussi d'oiseaux et de reptiles. Elle ne tombe pas des arbres comme on le croit souvent. Elle attend près du sol, sur des herbes ou des buissons. Au contact d'un hôte, elle s'agrippe et grimpe. Les lieux de prédilection sont les forêts et les lisières de forêts. On peut en trouver toute l'année. Le risque de morsure est toutefois accru du printemps à l'automne. Les spécialistes font des observations liées au réchauffement climatique: la période d'activité des tiques est plus longue et l'altitude à laquelle la bestiole peut piquer a tendance à s'élever.

La méningo-encéphalite Le virus à l'origine de cette maladie infecte 1% des tiques. Elles le propagent par leurs morsures. Le vaccin s'injecte en trois doses, chez le médecin ou à la pharmacie, idéalement en hiver (1^{er} rappel un mois après la première dose, deuxième rappel 6 à 12 mois plus tard). «Il existe un schéma accéléré. La deuxième dose se prend quatorze jours après la première et apporte l'immunité pendant l'été, pour une période de six à douze mois. La troisième dose se prend en hiver. L'immunité dure ensuite dix ans», explique Jean-Marc Krähnenbühl, à la Pharmacie de l'Hôtel de Ville, à Échallens. Le vaccin est remboursé par l'assurance maladie de base dans la zone de recommandation. Le coût communiqué avoisine en général les 200 francs.

La borréliose Il s'agit de la maladie de Lyme, qui infecte entre 5 et 30% des tiques. C'est une bactérie et il n'y a pas de vaccin. Une rougeur en forme d'anneau peut apparaître dans les jours ou semaines qui suivent la morsure. La maladie se traite à l'aide d'antibiotiques. Sans traitement, elle peut provoquer des conséquences graves au système nerveux, à la peau ou parfois au cœur.

Infos pratiques sur le site internet www.vd.ch/tiques. **PH.M.**